

CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2018

L'an 2018, le 13 novembre à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Aurélie ROUSSEAU, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Joseph TESTARD (pouvoir à Christian Priou), Marie-Paule BLANLOEIL (Pouvoir à Catherine Rouil), Isabelle HARDY (pouvoir à André Guihard).

Secrétaire de séance : Christelle Jaunasse

Approbation du compte-rendu du 2 octobre 2018

A Guillet demande à modifier la phrase au sujet de la participation des frais du la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac, ainsi que le titre pour l'achat de la parcelle vouée en partie pour la salle de sport : mettre réserve foncière.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2018-56 Indemnités du trésorier 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Le montant de l'indemnité allouée au receveur pour l'année 2018, basée sur les dépenses afférentes aux exercices 2015 à 2017, s'élève à 467.95€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide, comme pour les années précédentes, d'attribuer 50 % de l'indemnité demandée.

-Monsieur Houillot percevra : 233.98€.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

Reçu en Préfecture le 19/11/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_0056-DE

Réf : 2018-57 DM n° 2 – budget principal

Afin de pouvoir acheter en section d'investissement, une armoire froide pour la halte-garderie, et du matériel pour le service techniques (Laser et matériels à batterie) ; le maire propose la décision modification suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 400,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
D-2135-102 : Travaux-Mobilier-matériel Ecole J Demy	896,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-109 : Matériel- service technique	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-145 : Travaux-Mobilier-Matériel Espace Enfance Jeunesse	0,00 €	896,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	896,00 €	2 296,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	896,00 €	2 296,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Total Général	1 400,00 €		1 400,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Reçu en Préfecture le 19/11/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_0057-DE

Réf : 2018-58

DM n° 3 – budget commerces

Le Prêt relais TVA souscrit nécessite des écritures dans le budget commerces : il est rappelé que ce prêt a été réalisé pour l'avance de trésorerie de la TVA (récupérée à chaque fin de trimestre). De plus, il faut régulariser les dépenses imprévues qui dépassent les 7.5% des DF suite à la DM n° 2.

Regul pret TVA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	480,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	480,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	480,00 €	480,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Total Général		65 000,00 €		65 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

*Reçu en Préfecture le 19/11/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_0058-DE*

Réf : 2018-59

Remboursement traceuse au FCMTL

Monsieur le Maire rappelle que l'association du FCMTL demande le remboursement de la traceuse achetée sans concertation préalable avec la mairie pour un montant de 1 290€ HT soit 1 548€ TTC.

Le Maire propose de rembourser le montant hors taxe puisque cette dépense ne sera pas éligible à la récupération du FCTVA.

Le FCMTL demandera en 2019 des achats « sécurité ». Une réunion se tiendra avec le service technique prochainement. La sécheresse n'a pas eu trop d'impact sur le terrain. Il y aura plus d'entrainements et de match à venir car le terrain de Mouzeil sera impraticable pendant plusieurs semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, autorise le maire à verser 1 290€ sous la forme d'une subvention au FCMTL pour le remboursement de la traceuse.

*Reçu en Préfecture le 19/11/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_00559-DE*

Réf : 2018-60

Avis sur demande d'autorisation d'exploiter : GAEC de la cantinière

La GAEC de la Cantinière a un projet d'extension d'un atelier de volailles de chair, avec la construction d'un bâtiment de 2000 m² utiles en complément de l'atelier existant de 3100 m² utiles constitué de quatre bâtiments (2 bâtiments poulets/dindes et deux bâtiments canards de chair). La surface totale après projet sera de 5100 m² utiles sur le site de « La Cantinière ». L'atelier permettra d'élever au maximum 142 800 volailles.

Les communes de Pannecé, Vallons de L'Erdre, Pouillé les Coteaux et Teillé sont appelées à donner leur avis sur la demande d'extension d'un élevage de volaille de Pannecé. Teillé n'est concerné que par le plan d'épandage sur 3 parcelles vers la Thuellière.

Le Maire précise que la commune n'a pas vraiment les compétences pour répondre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 6 abstentions, émet un avis favorable.

*Reçu en Préfecture le 19/11/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_0060-DE*

Mme Cindy SOARES, d'une part et Mr et Mme BARTHELEMY, d'autre part, domiciliés au chemin de la Bouillère, ont demandé à acheter du terrain communal devant leurs propriétés respectives.

Le plan est présenté à l'assemblée. Le Maire propose un tarif de vente à 1.50€ du m², frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Le plan de bornage étant en cours, les surfaces exactes sont connues dès réception.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-autorise le Maire à signer l'acte de vente pour l'affaire énoncée ci-dessus,

-fixe le tarif de vente à 1.50€ du m², frais d'actes à la charge des acquéreurs.

Reçu en Préfecture le 19/11/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_0061-DE

Mr Philippe LECOMTE a sollicité la commune pour acheter deux parcelles (ZW 63 et 72) au lieu-dit le Tertre sur le bord de la route départementale n° 9, la surface totale est de 12 420m² (3 260m² + 9 160m²). Il s'agit d'une zone naturelle.

Certains conseillers argumentent sur le fait que Mr Lecomte doit préserver cette zone naturelle en la débarrassant des constructions présentes, il ne doit pas dénaturer le Donneau. Cette zone n'est pas une zone artisanale. Aucune mise en demeure n'a été ordonnée (cabanes, entreposage de taille de haie, brulis).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions, est favorable sur le principe de vente mais fixe les réserves suivantes :

-signer une convention pour un futur chemin de randonnée le long du Donneau sur ces parcelles

-l'acquéreur doit s'engager à nettoyer le terrain qui est placé en zone naturelle dans le PLU.

Il est noté que le prix de vente sera fixé après réception de la lettre d'engagement de l'acquéreur.

Reçu en Préfecture le 19/11/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_0062-DE

► **INFORMATIONS**

*COMPA :

- Déchets : à compter du 7 janvier, le jour de collecte sera le Mercredi des Semaines Paires.
- Harmonisation tarifaire des services d'assainissement collectifs : lissage sur 5 ans pour aboutir à un tarif unique pour toutes les communes. Pour Teillé, hausse de 1.6%.

*Soirée débat proposée par André LAMBERT sur les véhicules électriques : il n'y aura pas de comparatif entre les marques proposant des véhicules électriques, pas de démonstration mais une présentation sur les besoins et les usages. Les ¾ des bornes de recharge ne servent pas à ce jour.

*Points sur avancement des projets :

- Bourg : les travaux débutent le 19/11/2018 par la réfection du réseau d'eaux pluviales. Les travaux d'aménagement commenceront début 2019. Il est demandé de vérifier la pose des panneaux indiquant l'accès aux commerces (pose d'une bâche ?)
- Skate Parc : inauguration le 23/02/2019. A venir : panneaux interdiction 2 roues motorisés, poubelles, emplacement table de ping pong.
- Aménagements Plan d'eau et chemin de randonnées : ouverture prévue au printemps (nettoyage, abattage du bois et clôture à poser). La signalétique sera la même que sur Riaillé pour que ce soit plus pratique. Le Parcours Pêche Famille est acté, le logo sera intégré sur les panneaux d'information. C. Rouil remet le diplôme Tourisme Durable à C. Priou, avec l'obtention du passeport vert. Réunion tourisme COMPA le 26/11/18 à Bonnoeuvre.
- Salle de sport : piquetages jeudi puis carottage.
- Eclairage public : devis en cours pour réfection EP Les Hortensias / Les Camélias / Lotissement du Pin. Pour l'éclairage de l'escalier, la mairie est en attente de devis. Il faut sécuriser les élèves les matins et soirs.

► Commissions

Culture par A. Pageaud

Exposition Artiste de Demain : 910 visiteurs

Calendrier :

16/11/18 : calendrier 2019 des associations

20/11/18 : réunion commission

07/12/18 : soirée Inauguration Illumina'sons, marches et courses à pied, animations au skate parc, vente au profit du Téléthon.

Enfance Jeunesse par J. Squelard

28/03/2019 : soirée à thème sur les addictions avec le BPDJ – sur inscriptions.

Communication par C. Rouil

Commémoration : plus de 300 personnes.

Panorama en cours.

Préparation de la cérémonie des vœux.

Le Maire remercie l'ARMAT, toutes les associations et les écoles pour leurs participations aux commémorations

► Questions diverses

A Guillet demande le compte rendu de la commission cimetière.

Réponse : Thierry Richard doit faire un plan à présenter lors d'une prochaine commission. Il y aura quelques tombes à déplacer.
Huit à neuf places dans le cimetière du haut vont être reprises par la commune.

Fin de la séance : 22h20

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie

TESTARD Joseph

Pouvoir à C. Priou

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

Pouvoir à C. Rouil

Pouvoir à A. Guihard

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice

OUAIRY Michel